

Séance du 9 septembre 2024

Le 9 du mois de septembre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Madame Florence ZINS, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 3 septembre 2024.

Membres présents :

Madame Florence ZINS, Madame Cindy DANNENHOFFER, Monsieur Yvon PETIT, Madame Tania LANG, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Sandrine BACH, Madame Patricia NIRRENGARTEN, Monsieur Vincent DERR, Monsieur Mathieu MATHIS, Madame Laure REICHL, Monsieur Mickaël HESS, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Henri CORDARY, Monsieur Michel BOTZUNG.

Membres absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : Madame Tania LANG

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 15 juillet 2024
2. Détermination du nombre de postes d'adjoints
3. Élection d'un nouvel adjoint suite à la démission de M. FINKLER
4. Création d'un emploi
5. Proposition d'implantation d'un dispositif de stockage d'électricité
6. Proposition de modification des droits de place lors de la fête foraine
7. Droit de Prémption Urbain
8. Divers

2024-06-46-Approbation du PV de la séance du 15 juillet 2024

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Madame le maire soumet au conseil municipal le PV de la séance du 15 juillet 2024. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 15 juillet 2024.

2024-06-47-Détermination du nombre de postes d'adjoints

Nomenclature acte : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. Elle explique que les attributions d'un adjoint sont nombreuses et variées et qu'il est indispensable, pour une bonne gestion des affaires communales, de pouvoir compter sur un maximum de personnes disponibles capables de se rendre sur le terrain, de planifier l'activité des agents techniques, d'assister aux réunions de chantier qui se déroulent en journée, de gérer toutes sortes de situations nécessitant la présence d'un élu.

Elle rappelle que, en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission d'office de Monsieur Dominique FINKLER du poste de conseiller municipal et de 1er adjoint, elle propose de porter à 4 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre de postes d'adjoints à 4.

2024-06-48-Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de Monsieur FINKLER

Nomenclature acte : 5.1 Election Exécutif

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-03-16 du 24 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 2020-03-17 du 24 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° DIV-2020-2 du 26 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission d'office a été prononcée par arrêté préfectoral n° 2024-DCL/1-003 du 28 mars 2024,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 4^{ème} rang,

Article 2 : Procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Monsieur NEU Jean-Martin
Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs et nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7
Ont obtenu

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
(dans l'ordre alphabétique)		
NEU Jean-Martin	13	treize

Article 3 : Monsieur NEU Jean-Martin est désigné en qualité de 4^{ème} adjoint au maire.

2024-06-49-Création d'un emploi

Nomenclature acte : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du départ à la retraite de la secrétaire générale de mairie en début d'année 2026, il convient de former une nouvelle secrétaire de mairie au métier.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps complet, soit 35/35^{ème} à partir du 1^{er} décembre 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, B ou C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif, de rédacteur ou d'attaché.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en fonction de l'expérience et/ou des compétences / diplômes éventuels de l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-06-50- Proposition d'implantation d'un dispositif de stockage d'électricité

Nomenclature acte : 3.3 Locations

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a été contactée par la société NWJ MET 3 qui fait partie d'un groupe spécialisé dans les énergies renouvelables et le stockage de l'électricité pour un projet d'implantation d'un dispositif de stockage d'électricité et l'installation de deux bornes de recharge de véhicule électrique et 4 places de parking attenantes au lieu-dit « Dirviller » à proximité de l'antenne SFR.

Elle présente le projet et les baux commerciaux pour l'installation du dispositif de stockage d'électricité et des bornes électriques.

Monsieur Michel BOTZUNG demande si le bail prévoit une remise en état du terrain à la fin du bail.

En cas de dissolution de la société, la remise en état du terrain est-elle prévue ?

Monsieur Vincent DERR s'interroge sur les dangers liés aux batteries au lithium, notamment les risques d'explosion ou d'incendie.

Le conseil municipal s'interroge sur les nuisances sonores produites par ce dispositif.

Le conseil municipal demande si le loyer annuel de 2 200 € prévu au bail est négociable. Madame le Maire précise que la marge de négociation était très faible, puisque le preneur a accepté une hausse de 200 € seulement.

Après un large débat, le conseil municipal,

Considérant l'impact visuel et environnemental de ce projet,
Considérant le faible intérêt économique pour la collectivité,
Considérant l'existence de bornes électriques sur le parking de la gare,

Décide par 9 voix contre et 6 abstentions de ne pas donner suite à ce projet.

2024-06-51-Proposition de modification des droits de place lors de la fête foraine

Nomenclature acte : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Madame le Maire informe l'assemblée que certains forains estiment que les droits de place sont trop élevés et demandent leur réduction.

Pour rappel, les droits de place ont été fixés par délibération du 14 septembre 2001 et du 28 novembre 2008 pour le trampoline :

Type de métier	Tarif
Petit stand de confiserie	16
Grand stand de confiserie ou stand de tir	23
Manège enfant	80
Mini scooter	110
Auto scooter adulte	160
Trampoline (DCM du 28/11/08)	40
Autre commerce ambulant	30

Après en avoir largement débattu, le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2111-2 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code du commerce,

Vu les délibérations du conseil municipal 14 septembre 2001 et du 28 novembre 2008, fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,

Considérant les demandes récurrentes de certains forains pour une diminution des tarifs,

Considérant l'intérêt de conserver une fête foraine au cœur du village pour maintenir le lien social entre les habitants à l'occasion de la fête patronale et de perpétuer une tradition ancestrale,

Décide par 14 voix pour et une abstention, de modifier les tarifs comme suit :

Type de métier	Tarif
Petit stand de confiserie	16
Grand stand de confiserie ou stand de tir	23
Manège enfant	80
Mini scooter	110
Auto scooter adulte	130
Trampoline (DCM du 28/11/08)	40

2024-06-52-Droit de Prémption Urbain

Nomenclature acte : 2.3 Droit de préemption urbain

Madame le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain par la Communauté de Communes du Pays de Bitche, titulaire du droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753524B0010** portant sur l'immeuble **cadastré section 7, parcelles n° 132 et 144, rue d'Enchenberg ;**

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753524B0011** portant sur l'immeuble **cadastré section 3, parcelles n° 116 et 117 rue de Hottviller ;**

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753524B0012** portant sur l'immeuble **cadastré section 3, parcelles n° 102 et 103, 12 rue de Hoelling ;**

2024-06-53-Divers

Vestiaires du club de football

Madame le Maire informe l'assemblée que les vestiaires du club de football sont régulièrement inondés en cas de pluie.

Travaux de voirie rue des Roses et rue de la Paix

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que les travaux sont achevés dans la rue des Roses. Par contre, les travaux d'aménagement dans l'impasse de la rue de la Paix ont été retardés en raison d'une demande particulière d'un riverain.

En effet, la famille DANNENHOFFER, qui réside 14a rue de la Paix, sollicite la réalisation de travaux d'assainissement collectif pour cette portion de voie non desservie.

Madame le Maire rappelle que le permis de construire accordé en 2010 prévoyait que le pétitionnaire prenne à sa charge le financement des raccordements individuels aux réseaux d'eau potable et d'électricité, ainsi que l'installation d'un dispositif d'assainissement autonome.

La construction est située dans le périmètre du zonage d'assainissement réalisé en 2021, mais le Syndicat d'Eau et d'Assainissement n'a pas réalisé les travaux de Raccordement.

La Communauté de Communes du Pays de Bitche qui détient désormais la compétence Assainissement estime que :

« le permis a été accordé avec mise en place d'un système d'assainissement autonome [...], le raccordement de cette habitation exige une extension du réseau qui au vu de l'urbanisation à venir de ce secteur et, du coût des travaux à réaliser n'est pas dans les priorités des travaux de la Régie. »

En conséquence, les travaux d'aménagement sont reportés dans cette rue. Les crédits affectés à ces travaux seront affectés à d'autres travaux de voirie.

Poteau gênant

Monsieur Bruno KLEIN demande la dépose du poteau inutile, car non raccordé, situé rue des Prés.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, la séance est levée à 20 h 30.

Suivent les signatures au registre.

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Emargement
Madame	ZINS	Florence	Maire	
Madame	LANG	Tania	Secrétaire	

Table des matières

2024-06-46-Approbation du PV de la séance du 15 juillet 2024.....	1
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	1
2024-06-47-Détermination du nombre de postes d'adjoints	1
Nomenclature acte : 5.2 Fonctionnement des assemblées	1
2024-06-48-Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de Monsieur FINKLER	2
Nomenclature acte : 5.1 Election Exécutif	2
2024-06-49-Création d'un emploi.....	2
2024-06-50- Proposition d'implantation d'un dispositif de stockage d'électricité	3
Nomenclature acte : 3.3 Locations	3
2024-06-51-Proposition de modification des droits de place lors de la fête foraine.....	4
Nomenclature acte : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)	4
2024-06-52-Droit de Prémption Urbain	5
Nomenclature acte : 2.3 Droit de préemption urbain.....	5
2024-06-53-Divers	5
Vestiaires du club de football	5
Travaux de voirie rue des Roses et rue de la Paix	5
Poteau gênant	5